

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2010)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Impressum

energeia – Bulletin de l'Office fédéral de l'énergie OFEN
Paraît six fois par an en deux éditions séparées française et allemande.
Copyright by Swiss Federal Office of Energy SFOE, Berne.
Tous droits réservés.

Adresse: Office fédéral de l'énergie OFEN, 3003 Berne
Tél. 031 322 56 11 | Fax 031 323 25 00
energeia@bfe.admin.ch

Comité de rédaction: Matthieu Buchs (bum), Marianne Zünd (zum)

Rédaction: Matthias Kägi (klm), Philipp Schwander (swp)

Mise en page: raschle & kranz, Atelier für Kommunikation GmbH, Berne. www.raschlekranz.ch

Internet: www.bfe.admin.ch

Infoline concernant SuisseEnergie: 0848 444 444

Source des illustrations

Couverture: Imagepoint.biz; Office fédéral de l'énergie OFEN; fotolia.com/design56;

p. 1: Imagepoint.biz; Office fédéral de l'énergie OFEN;

p. 2: Office fédéral de l'énergie OFEN;

p. 4: EnAlpin AG;

p. 6–7: Luftaufnahmen Meyer, Basel; Energiedienst AG, Rheinfelden;

p. 8: fotolia.com/design56;

p. 10: DETEC/Béatrice Devènes;

p. 12: Office fédéral de l'énergie OFEN; Colas Suisse;

p. 14: Siemens;

p. 15–16: Andreas Hintennach, ETHZ/PSI; Suisse-Eole.

AU SOMMAIRE

Editorial	1
DOSSIER «PROCÉDURES DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE»	
Interview	
Directeur de l'OFEN entre 1977 et 2001, Eduard Kiener évoque le changement d'époque avec, notamment, la complexification des procédures	2
Concessions hydrauliques	
Un long chemin entre l'idée et sa réalisation	4
Renaturation des cours d'eau	
Plus-value pour la force hydraulique et la nature	6
Théorie des jeux	
Certains choix de politique énergétique peuvent être analysés à l'aide de la théorie des jeux	8
Ere Moritz Leuenberger	
Retour sur quinze années de politique énergétique	10
Recherche & innovation	
La société Colas Genève chauffe une partie de ses bitumes à l'aide du solaire thermique	12
Comment ça marche?	
Les lampes LED et l'éclairage du futur	14
En bref	15
Services	17

Chère lectrice, cher lecteur,

Qu'il s'agisse de planifier, de projeter, de construire ou d'exploiter des installations: tout ce qui a trait à l'approvisionnement énergétique doit faire l'objet d'une procédure. Ces procédures sont de plus en plus souvent sous le feu des projecteurs, mais aussi au centre de la polémique. On les accuse toujours davantage de retarder voire de freiner la réalisation d'infrastructures énergétiques. Leur simplification et leur accélération sont réclamées de toutes parts.

Force est de reconnaître que les procédures durent souvent longtemps voire parfois très longtemps. Il faut pourtant se demander si en demandant leur simplification et leur accélération, on ne fait pas qu'effleurer la surface du problème plutôt que de s'attaquer à sa racine.

Les procédures d'approbation et d'autorisation cristallisent les intérêts multiples et parfois contradictoires qui semblent aller de pair avec la réalisation d'infrastructures énergétiques. Il s'agit souvent de conflits d'utilisation attisés par les conditions de place limitées et la forte densité de population de la Suisse. Dans l'hypothèse la plus favorable, il sera possible, au cours de la procédure, de concilier les multiples intérêts ou d'atteindre un compromis acceptable par toutes les parties. Il arrive néanmoins souvent que les conflits d'intérêt et les désaccords ne puissent pas être résolus. Commence alors pour les décisions d'approbation et d'autorisation – dans la mesure où elles peuvent être attaquées – un long



parcours devant les tribunaux. Il en résulte de longues procédures. Mais peut-être celles-ci ne font-elles que refléter le véritable problème.

Ces longues procédures montrent peut-être aussi que le bon sens concernant la réalisation d'infrastructures énergétiques n'est pas aussi commun que certains aimeraient le croire. Tout le monde reconnaît que nous avons besoin d'énergie, mais cette belle unité n'est plus de mise dès qu'il s'agit de savoir comment produire et transporter cette énergie.

Renforcer le bon sens passe par l'information et la transparence. La population doit comprendre les tenants et les aboutissants de l'approvisionnement en énergie et les intérêts divers des multiples acteurs doivent être exposés aux yeux de tous.

*Franz Schnider
Sous-directeur de l'Office fédéral de
l'énergie, chef de la division Droit et
sécurité*